

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels

Lundi 11 octobre 1960,  
à 10 h 30

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Auguste (Haïti) . . . . .</i>	645
<i>Discours de M. Schweitzer (Chili) . . . . .</i>	650
<i>Intervention du représentant de l'Arabie Saoudite . . . . .</i>	655
<i>Intervention du représentant d'Israël . . . . .</i>	659

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

*En l'absence du Président, M. Soldatov (Union des Républiques socialistes soviétiques), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. AUGUSTE (Haïti): Les nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction de voir confier à une personnalité aussi forte que la vôtre, Monsieur le Président, la présidence de cette quinzième session de l'Assemblée générale. La majorité, en se ralliant à votre nom, n'a pas obéi à un simple geste dicté par l'amitié, ce sentiment aussi précieux que fragile et l'expression hélas! souvent trop spontanée ou primesautière du cœur humain, mais à celui d'un choix délibéré qui est inspiré du riche palmarès de votre vie.

2. La délégation d'Haïti pense que cette session, unique et exceptionnelle parmi les plus grandes qui se soient inscrites dans les annales internationales, exige de celui qui a la lourde responsabilité de conduire ses travaux des qualités de patience, de modération, de connaissance profonde des remous, des passions et des susceptibilités des assemblées politiques quelles qu'elles soient, toutes choses auxquelles se reconnaît l'expérience du véritable homme d'Etat, rompu aux soubresauts des lames de fond de la politique en général.

3. Tous ceux qui, depuis longtemps, vous connaissent, et même tous ceux qui vous abordent seulement au gré des rencontres que facilitent les charmes des salons de l'ONU, sont unanimes à penser que, pour succéder dans les temps actuels au grand Président que fut M. Víctor Belaúnde, il fallait un homme de votre expérience et de votre caractère éminemment loyal et ferme.

4. Par tempérament, nous sommes avares de compliments, mais il nous coûterait de ne pas vous en faire parce que nous savons que, coude à coude avec tous ceux qui mettent leur confiance dans l'Organisation des Nations Unies, vous veillerez à défendre les principes inscrits dans la Charte et, par là même, essaieriez avec nous de rallumer ce que j'appelle l'esprit

de San Francisco. C'est forte de cet espoir de vous voir à ce fauteuil de président qui nous indique que votre rôle est de vous tenir bien haut pour prêcher le calme, la tolérance et la dignité, jusqu'à souffrir l'incompréhension des uns et la passion des autres, que, par ma voix, la délégation d'Haïti vous souhaite d'appartenir à la liste des grandes figures de l'actualité internationale qui auront, sans orchestration d'aucune sorte, travaillé aux heures troubles de notre pauvre humanité pour cette paix dont nous avons, semble-t-il, tellement besoin, aujourd'hui plus que jamais.

5. L'ordre du jour qu'il nous a été donné de voter est l'un des plus copieux qui aient été soumis depuis 15 ans aux Membres de l'Organisation des Nations Unies. Quand on l'examine à fond, il convient de noter aussi qu'il n'est pas seulement le plus volumineux que nous ayons eu à discuter, mais il est surtout, très certainement, l'ordre du jour qui nous propose les questions les plus importantes, les plus difficiles et les plus complexes qu'il faille considérer dans une atmosphère tout au moins hautement chargée d'électricité.

6. Un certain nombre d'entre elles s'inspirent de la plus brûlante actualité de notre monde en proie à la fièvre et à l'inquiétude, tandis que d'autres questions, non moins d'actualité par l'intérêt qu'elles suscitent, les controverses qu'elles soulèvent, occupent l'affiche internationale depuis déjà plus d'une session. Elles ont été l'objet de résolutions et le fait de rebondir sur la scène de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du sensationnel, dénote que, de plus en plus, il se dessine une tendance à s'écarter et à oublier ce que j'appelle l'esprit de San Francisco.

7. De cette tribune libre où chacun s'exprime suivant son tempérament, ses opinions, nous avons eu l'honneur d'entendre les plus grands hommes politiques de presque tous les continents nous faire le procès de l'organisation sociale et politique d'un monde profondément secoué par la lutte décisive dans laquelle se sont engagées les deux idéologies qui s'affrontent.

8. Nous y voyons, pour notre part, dans tout ce que nous avons observé, rien qui s'apparente à une simple mise en scène, mais l'indice que cette deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, celle que les hommes de San Francisco, dans l'accent de sincérité des heures angoissantes du moment, croyaient bâtir, est terriblement en proie à la crise la plus grave à laquelle les hommes aient jamais eu à faire face.

9. Nonobstant le grand principe d'égalité qui se trouve à la base de la souveraineté des Etats, les mettant tous, grands ou petits, juridiquement sur le même pied d'égalité, la délégation d'Haïti, se rappelant la naissance de son pays, la grande leçon qu'elle comportait au lendemain de 1789 et quelque 20 ans seulement après l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, croit que gagner à cette heure grave de notre civilisation la tribune des Nations Unies n'est pas seulement

une chose facultative, mais une obligation morale à laquelle elle ne se pardonnerait pas de se soustraire. La politique du silence aujourd'hui, plus qu'hier, n'est donc pas celle qu'il convient d'adopter. Elle ne serait pas que l'expression d'une timidité ou d'une indifférence coupables, mais il se pourrait qu'elle soit aussi, qui sait, un encouragement qui fait violence à notre profession de foi politique et à nos convictions personnelles.

10. Mais, dans le même ordre d'idées, il convient, de façon tout aussi impérieuse, de trouver les formules mesurées et fermes qui prêchent la vérité, non celles qui offensent parce que dépourvues de forme, marquées par la passion, mais celles qui s'adressent à cette raison humaine en laquelle nous ne pouvons, malgré tout, ne pas continuer à croire.

11. Sans doute, bon nombre d'entre vous, impressionnés au possible par des prises de position qui troublent et donnent à réfléchir à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, se considèrent comme les défenseurs et les gardiens vigilants d'un monde que nous avons reçu en héritage avec mission sacrée de le transmettre plus grand et meilleur à nos héritiers, se sont laissés gagner par une littérature qui crée le désespoir, creuse le fossé entre les hommes, crispe les poings et met les plus vigilants en état d'alerte. Moins impulsifs parce que connaissant peut-être mieux cet être complexe qu'est l'homme, d'autres vous diront: la situation est sérieuse, le monde fait une crise, mais nous ne croyons pas malgré tout à l'acte de désespoir et de folie qu'est la guerre. Nous n'y croyons pas, parce que nous avons vu les souverains d'un peu partout gravir cette tribune, se commettre à la foule anonyme de cette assemblée et venir plaider, chacun à sa façon, suivant le moule d'où il est sorti, la grande cause de l'heure, la cause de l'homme du XXème siècle et de cette civilisation qui est son œuvre.

12. Le monde, ai-je dit, fait sa crise; mais quelle est-elle? Car il n'empêche que, de partout, les usines crachent et vomissent des engins terrifiants, les arsenaux en sont bondés, l'espace extra-atmosphérique est maintenant, lui aussi, perturbé par les visiteurs qui y font la ronde. Eh quoi! Est-ce là le symptôme d'une simple maladie de l'organisme politico-social? Est-ce cela que vous baptiserez du qualificatif empreint, sinon d'une certaine innocence, de quelque candeur, mais très certainement de ce caractère peu nocif de crise?

13. Disons tout de suite qu'une crise suppose, quelle qu'elle soit, un déséquilibre affectant un organisme quelconque, physique, social ou politique. En principe, elle n'est, dans son essence ou ses débuts, qu'un mal physiologique: crise de croissance chez l'individu comme chez les peuples, crise de structure qui se manifeste à ces grands carrefours de la vie, quand se fait sentir le besoin de nouvelles directives et d'un autre mode de vivre, de penser et de produire. C'est un phénomène cyclique qui a déjà secoué notre monde plus de 15 fois en 70 ans, et ses secousses les plus fortes ont toujours été enregistrées à ces tournants décisifs de la vie, suscités par ces grandes choses que sont la prise de conscience de l'homme, le réveil des nationalités, le besoin de liberté, la soif du bien-être pour tous, les grandes transformations industrielles et, finalement, les surprenantes conquêtes de la science qui ne grisent que trop les superbes et ces pauvres humains que la foi chrétienne, si nécessaire pour équilibrer l'homme, n'a pas encore touchés.

14. Les plus grands thèmes sur lesquels roule le grand procès qui explique la présence à cette session de tant d'hommes éminents, conscients de leurs responsabilités mais se méfiant les uns des autres — qui osera le dire malheureusement ou à juste titre? — sont le sous-développement et l'impérialisme sous toutes ses formes.

15. Aussi vieux que le monde, ces problèmes existent depuis toujours. Leur histoire, connue de tous, me dispense de vous en tracer la genèse. Mais une chose demeure, c'est qu'ils se sont emparés de la conscience humaine en cette deuxième moitié de notre XXème siècle, grand parce qu'il aura été non seulement le siècle de l'atome et du voyage de l'homme vers d'autres planètes, mais le siècle des grandes conquêtes sociales et des ultimes réhabilitations.

16. Evidemment, des problèmes de cette importance touchant à ce grand édifice qu'est l'organisme social et politique de notre monde, nous ne saurions tous les aborder de la même façon. Nos intérêts dans l'enjeu sont si différents que la vie a fait de nous des espèces d'adversaires, et je ne sache pas, quand la passion obscurcit le raisonnement, qu'il soit possible d'œuvrer comme on le voudrait dans le calme et avec cette note de haute distinction que rappelle la simplicité des lignes de cette salle.

17. D'autres avant nous ont mis l'accent sur ce fait humain que les idées économiques et sociales ne sont jamais totalement libres, tant elles peuvent difficilement se soustraire à l'influence des milieux qui nous ont d'abord accueillis dans la vie.

18. Cela revient à dire que, très souvent, on est de telle ou telle école, non par conviction pour avoir fait le tour des idées et le périmètre des choses, mais par snobisme ou parce que certaines attitudes ou manières de penser semblent mieux correspondre à ce que nous croyons être nos vrais intérêts du moment.

19. J'ai dit ces choses pour expliquer dans quel esprit large et généreux j'ai écouté jusqu'ici tout le monde, avec un scrupuleux respect des opinions de chacun. Mais, en toute loyauté, cela ne nous empêche pas de déplorer certaines considérations tant soit peu justes en elles-mêmes, mais qui ont perdu totalement de leur poids et de leur valeur par manque de mesure.

20. S'il est vrai que l'autorité morale, pour demeurer elle-même, c'est-à-dire cette force qui en impose, doit être distante, la vérité, elle aussi, pour conserver ses vertus, doit se garder de glisser dans toute exagération qui se confond avec la passion et rappelle le parti pris. C'est pourquoi il se dit que, par maladresse, fausse psychologie ou que sais-je, on pollue la vérité tout comme on ruine ou laisse glisser de sa main l'autorité. Par tout ce qui se dit, s'écrie et se clame, le monde est à un tournant décisif et, qu'on veuille le croire ou non, qu'on en ait exactement conscience ou qu'on s'affuble toujours du bandeau de l'insouciance, les hommes à quelque credo politique qu'ils appartiennent, qu'ils soient de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Amérique, réclament des changements.

21. Ils veulent un monde où l'équité, la justice sociale — qui veut dire justice pour de meilleurs salaires, de meilleurs traitements, de meilleurs prix pour les produits agricoles, de meilleures conditions pour favoriser le commerce international libre, de meilleurs logements — soit une réalité pour tous. Ils veulent que cette dignité humaine, dont on parle tant, s'intègre dans leur vie politique et sociale, en leur

permettant de traquer et de déraciner l'analphabétisme, la maladie et le paupérisme.

22. Ils veulent, à l'exemple de ce qui frappe le visiteur qui débarque aux Etats-Unis, que le bien-être devienne, grâce au plein emploi et aux facilités du crédit, la chose de tous pour une économie toujours amorcée vers l'expansion.

23. Celui qui, de cette tribune, s'adresse en ce moment à vous qui représentez à ces assises mémorables la conscience de millions d'êtres humains en proie aux angoisses que les hommes de mon pays partagent vient de cette petite république nègre qui, depuis 150 ans et plus, lutte pour ces grands problèmes vitaux dont on recherche encore la solution pour guérir le monde de ses affreuses inégalités économiques et sociales.

24. Faut-il davantage pour vous dire qu'ils ont, ces problèmes, une résonance particulière sur cette terre d'Haïti si profondément éprouvée par le sous-développement et qui a aussi si cruellement souffert dans le passé, comme tous les économiquement faibles, de l'impérialisme d'une époque?

25. Mon pays qui est le second Etat libre et indépendant du continent américain, mais le premier Etat nègre à avoir réclamé une place dans le concert international, est arrivé à l'indépendance en 1804. Quelles étaient les idées de l'époque? Je m'en voudrais, en guise de réponse, de m'engager dans aucun cours d'histoire politique qui attiserait la flamme des passions alors que nous voulons, nous autres, les calmer et les éteindre. Et j'avoue que je jouerais, par discipline de parti autant que par conviction personnelle, fort mal ce rôle de ministre public dont la tâche ingrate est d'instruire et d'accuser. Aussi je me contenterai de vous dire que l'expérience de la République d'Haïti était pour l'époque un fait nouveau, extraordinaire et original pour les adeptes d'une certaine thèse, examinée également avec tant de suspicion et de réserve que le pays dut attendre 38 ans avant d'obtenir sa première reconnaissance d'Etat libre et souverain au moyen d'échanges de représentants diplomatiques dûment accrédités.

26. Après une guerre dans laquelle se mesuraient les troupes de Napoléon Bonaparte avec les esclaves de Saint-Domingue en révolte générale, guerre de l'indépendance de la République d'Haïti, mais que je voudrais signaler, avec l'approbation de certains collègues latino-américains, comme le phare lumineux qui avait projeté ses rayons bien loin des côtes d'Haïti, après donc cette guerre colossale, pour l'époque, qui avait mis Saint-Domingue, la riche colonie, à feu et à sang, semant partout ruine et désolation, et arrivés à l'indépendance, nous étions condamnés à marcher seuls dans la vie, souffrant horriblement de la plus grande conspiration qui soit contre un pays qui naît à la vie internationale, la conspiration de l'indifférence et de l'isolement. Car, à ce moment-là, l'exemple d'Haïti, celui de forger son indépendance par le fer et par le feu, était couvert de suspicion et peut-être, pour ceux qui défendaient les idées de la Sainte-Alliance, un exemple franchement mauvais qui ne devait pas faire école.

27. Cependant, formés de bonne heure à une certaine philosophie, nous n'en avons jamais voulu à qui que ce soit pour cela. Les hommes n'étaient pas responsables des idées dont ils étaient dépositaires, réglant les relations humaines et le comportement interna-

tional. Nous connaissons trop la puissance des idées pour en vouloir aux hommes quand elles les font agir. Ce qui importe, c'est de lutter contre les mauvaises, celles qui distillent le sophisme, l'erreur, et de savoir défendre, répandre et implanter celles qui croient aux principes, forgent les valeurs humaines et font respecter la non-intervention et la souveraineté des Etats. Et c'est pourquoi nous nous sommes toujours accrochés aux idées qui ont galvanisé, fanatisé l'âme de nos pères; elles nous ont fait trop de bien pour nous en séparer, quelle que soit par moments l'imperfection des mains qui les manient. Pour nous, elles n'ont pas de couleur, pas de patrie, elles sont purement et simplement humaines.

28. Fils de la liberté, nous l'avons toujours choisie pour boussole, nous croyons en elle. Soldats aussi de la liberté, nous nous trouvons toujours à côté de ceux qui la défendent, comme ne cesse de le répéter S. E. le docteur François Duvallier, président de la République d'Haïti. Mais sans doute, me direz-vous, les idées mettent du temps avant de se traduire en actes. Oui, c'est peut-être un levain au travail lent, mais pas moins constant et sûr, à constater l'écroulement de tant de barrières, de vieilles servitudes, de privilèges féodaux sous la bannière desquels s'abritaient hier les faux dieux. Et, grâce à cette façon d'aborder les problèmes qui aide ainsi l'homme à s'élever, il nous fut facile de tourner la page quand le moment fut venu, et c'est ainsi que nul plus que nous n'a été respectueux des engagements internationaux, tout spécialement de ces engagements que nous dicte le panaméricanisme.

29. Comme vous le savez du reste, ce panaméricanisme n'est autre chose que la célèbre doctrine de Monroe transposée par le secrétaire d'Etat américain Blaine en 1826 sur le plan économique, prêchant, après "l'Amérique à nous, Américains, sur le terrain politique", "l'Amérique toujours à nous, Américains, sur le plan économique".

30. Bien que l'application de la doctrine de Monroe dans la tragique affaire Luders, de si triste mémoire pour la dignité nationale, nous fût loin d'être favorable, nous avons toujours souscrit à la lettre aux grands espoirs que suscitait le panaméricanisme; en accordant la priorité aux impératifs de la géographie, pas toujours d'accord avec nos intérêts — dira-t-on — du moment. Mais nous y avons toujours cru, le considérant moins sous l'angle quelque peu affectif de fraternité continentale que sous l'angle juridique d'un contrat synallagmatique avec des avantages et des charges réciproques. Et, comme les hommes passent mais que les principes demeurent, il est réconfortant de constater, par la nouvelle politique américaine qui se fait jour, que la conception qui prévaut dans les hautes sphères des dirigeants américains est celle d'y voir les caractères bien définis d'un vrai contrat synallagmatique. Et nous en voulons pour preuve les 500 millions de dollars qui viennent d'être votés par le Congrès américain sur l'initiative du président Eisenhower, mais qui à juste titre, pour rassurer les intéressés, sont considérés comme une première tranche nécessaire pour revaloriser et développer sérieusement l'économie des pays latino-américains.

31. Je voudrais que ces quelques considérations permettent à tous de se dire, quelles que soient les imperfections du moment, que, dans un certain domaine, il s'est opéré des changements heureux qui attestent que l'homme ne s'est pas seulement con-

tenté de réduire les distances, de s'aménager une vie matérielle de plus en plus commode, mais que sous la pression d'une poussée socialiste que rien ne peut arrêter, il a assisté, en quelque sorte, au réveil de sa propre conscience.

32. Il s'est rendu compte de certaines erreurs fondamentales qui alimentaient des préjugés que rien ne justifiait, si ce n'est l'absurdité ou l'incompréhension de quelques-uns.

33. Ce réveil s'est particulièrement fait sentir au cours de ces 20 dernières années aux Etats-Unis d'Amérique et nous en voulons pour affirmation le haut standard de vie qui permet à tout un chacun de connaître une vie confortable à laquelle ne peut pas atteindre facilement ailleurs l'homme de condition quelquefois supérieure. Le malheur, c'est que le panaméricanisme, avant la nouvelle conception en honneur, n'avait pas prescrit de montrer aux autres membres de la famille américaine le secret d'une telle réussite.

34. La vie, avons-nous souvent entendu dire, est tissée de contradictions, parce que l'homme qui en est le principal acteur est un être complexe et souvent contradictoire. Est-il une plus grande contradiction que celle de voir ceux qui nous parlent le plus de paix être aussi, et en même temps, ceux qui nous menacent le plus de la puissance de leurs armes classiques ou nucléaires et de leurs terrifiants moyens de destruction que sont les fusées?

35. Tous ceux qui ont participé à la quatorzième session se rappellent sans doute le ton des débats et cette atmosphère de compréhension qui honorait franchement les membres de toutes les délégations, et dont la pièce principale, qui s'inspirait vraiment de l'esprit de San Francisco, était cette historique résolution sur le désarmement, qu'on se faisait un point d'honneur de voir figurer en bonne place, et qui fut, comme vous le savez tous, votée à l'unanimité. Cette pièce, la résolution 1378 (XIV), est un acte historique, dis-je; nous l'avons adoptée parce que recherchant tous la paix, la désirant de toute notre âme, de toute notre foi honnête, soucieux des responsabilités contractées envers ceux qui nous ont mandatés ici pour construire un monde meilleur; nous avons cru en tout ce qu'on nous disait et nous avons cru aveuglément, parce que ces paroles ne tombaient pas des lèvres de n'importe qui, mais de chefs de gouvernement pour qui nous professons le plus entier respect et à qui nous avons fait don, cette fois, de notre confiance, parce qu'il s'agissait de la paix du monde.

36. Nous, pays sous-développés, avons voté le désarmement, croyant non seulement à la paix, mais aussi parce que l'on nous présentait le désarmement et l'aide à nous donner pour traquer la misère, la maladie, l'ignorance comme deux choses connexes. C'est un peu comme si on nous disait: Désarmez et vous aurez du pain, des logements, le bien-être. Ne le faites pas et vous crèverez dans la misère.

37. Pour une double raison, nous avons voté cette historique résolution. D'abord, pour préserver le monde de ce châtement qu'est la guerre et, ensuite, pour effacer cette lèpre hideuse qu'est le sous-développement, avec son affreux cortège composé de l'ignorance, de la maladie, des privations, du paupérisme dont mon pays est malheureusement l'une des proies les plus autorisées.

38. Hélas! quelques mois après, des événements profondément déplorables avaient fait s'évanouir tout cet optimisme. A qui la faute réelle? L'histoire impartiale se chargera un jour de le conter à nos arrière-petits-neveux. Notons, pour l'instant, que la Conférence des quatre chefs d'Etat à Paris avait lamentablement échoué, malgré les efforts de ce grand chef, de cet éminent homme d'Etat qu'est le général de Gaulle, qui semble avoir tout fait pour inciter le Premier Ministre soviétique, M. Khrouchtchev, à ne pas leur fausser compagnie dans un élan d'irrésistible indignation dont il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé.

39. Désarmez et vous vivrez en paix, et vous connaîtrez, vous aussi, le bien-être. A cette fin, nous avons délégué nos pouvoirs au Comité des Dix sur le désarmement siégeant à Genève pour en finir avec toutes ces armes, classiques, nucléaires, composant le plus monstrueux arsenal de destruction soigneusement amoncelé et soustrait à tout contrôle, alors que chacun continue à parler de paix.

40. Nouvelle désillusion, affreuse déception. Après l'échec retentissant de la Conférence "au sommet", cette fois, tels de nouveaux apôtres, parce qu'ils ne sont que 10, ceux que nous avons délégués pour nous bâtir un monde sans guerre n'avaient pu poursuivre leur tâche parce que, une nouvelle fois, l'un d'entre eux s'était signalé, non pas à la manière du récit de l'Evangile, mais s'était retiré purement et simplement, suivant les instructions de son gouvernement.

41. Depuis, la fièvre s'est emparée du monde et nous, les économiquement faibles, doublement et profondément déçus de tout ce qui s'était passé, nous avons compris que, plus que jamais, nous devons nous cramponner aux principes, n'avoir confiance qu'en eux et nous grouper autour de l'Organisation des Nations Unies, la seule institution internationale capable de les faire respecter, pour la protection de ceux qui, sans fusées, sans armées, ne comptent que sur les principes de la Charte et du droit des gens, pour la protection et la défense de leur souveraineté. Car l'histoire est là pour rappeler à ceux qui craignent de l'oublier que nous, les petits, nous les faibles, sommes profondément exposés sans la présence en ce monde d'organismes internationaux de la stature de l'Organisation des Nations Unies, de sa haute autorité morale, pour dévier la stratégie belliqueuse ou doucereuse de tous ceux qui, dans leur grand amour des hommes, rêvent pour leur bonheur d'un vaste empire aux dimensions illimitées.

42. Mais la vie, vous ai-je dit, ne cesse d'être tissée de contradictions, parce que l'homme lui-même n'est que contradiction. Comme moi, vous y avez peut-être pensé en écoutant les orateurs qui, en s'acharnant sur un mort, le colonialisme, puisqu'il ne compte plus que des flots de résistance, et flagellant le système capitaliste qui ne procède que des imperfections des choses humaines, semblent prendre la défense des faibles et des opprimés, mais manœuvrent avec habileté afin de désorganiser les Nations Unies qui sont, nous le savons bien, la seule force morale capable de nous protéger tous effectivement, et combien davantage ceux qui viennent de naître à l'indépendance, comme elle a si sûrement guidé leurs pas dans le passé, jusqu'à les inviter à prendre place, avec tant de dignité, dans la grande famille internationale.

43. En qui croire, je vous le demande, après tant de déceptions? Aux hommes ou aux principes? Aux principes répondront avec moi tous les hommes libres, tous ceux qui savent ne devoir leur présence en cette enceinte, et sur le même pied d'égalité que quiconque, qu'aux vertus de ces principes et à leur force. Qu'on me pardonne donc s'il m'arrive de manifester quelque tiédeur devant les généreuses intentions des uns et le magnifique élan des autres vers la cause des faibles et des sans-pain, si, tandis que l'on s'indigne devant certaines laideurs du passé, on veut, aujourd'hui, nous priver, nous les petits et les deshérités, de la force morale de cette institution qui, quoi qu'on dise, imparfaite comme l'est toute œuvre humaine, reste la forteresse qui protège le monde contre bien des aventures, mais demeure surtout la seule défense efficace mise à la disposition de ceux qui n'ont que cette seule tribune libre pour faire entendre leur voix et se défendre.

44. Cependant il convient d'être juste et de reconnaître que nous n'avons pas l'ingénue prétention de présenter notre organisation comme une œuvre de perfection absolue. Il s'en faut, hélas! que nous nous perdions, comme les hautains et les superbes, dans une telle exagération. Et son Secrétaire général fait, lui aussi, preuve de beaucoup trop d'humanisme pour se croire l'homme parfait dont l'échantillon n'est pas de ce monde des mortels auquel nous appartenons tous. Peut-être, rompu à une certaine école, la grande qui habitue l'homme à ne pas se croire infailible, la grande encore, et la meilleure aussi, qui croit que la critique aide l'homme à s'améliorer et à progresser, qui sait s'il ne la préfère pas, cette critique, quand elle est constructive, aux banals compliments qui finissent par ressembler à du papier monnaie, quelque chose par conséquent dépourvu de toute valeur intrinsèque?

45. Par tempérament, nous aimons, nous aussi, la critique, car, en même temps qu'elle exige de celui qui la souffre un certain contrôle de lui-même et de cette tendance native de certains à l'emportement quand ils sont contredits, elle oblige l'homme à un examen plus fouillé des faits avancés et à une sorte de probité morale de ses actes. Est-il, en vérité, plus salutaire exercice pour nous porter à devenir meilleurs?

46. C'est pourquoi, tant que la critique demeure constructive et porte le sceau de ce respect mutuel qu'on se doit, il faut beaucoup plus remercier les hommes quand ils vous critiquent que lorsqu'ils vous louent.

47. Partisan de la libre opinion, je me garderai de préjuger les intentions des uns et des autres et ne dirai pas qu'une grave menace pèse sur les Nations Unies parce qu'il aurait été demandé une réforme du poste de Secrétaire général, en le confiant, à l'avenir, à un collège tripartite qui représenterait trois tendances ou confessions politiques distinctes. Je n'y crois pas, certain qu'une proposition de ce genre ne peut triompher. Pourquoi? Parce que ne reposant sur aucun argument sérieux et juridique qui rallierait l'opinion des hommes libres et de bon sens qui composent la majorité parmi nous.

48. La Charte, qui a été discutée à un moment crucial de l'histoire du monde et par des hommes qui ajoutaient à leur science leurs talents et une connaissance profonde de l'être humain, toujours porté à abuser de la plus petite parcelle d'autorité, n'a armé

le Secrétaire général d'aucun pouvoir discrétionnaire qui lui permettrait de faire de l'Organisation un organisme à sa dévotion ou à celle de quelque cause qui lui serait sympathique. Nonobstant les questions administratives — et encore — il n'est qu'un simple agent d'exécution des grands organes et des résolutions votées en commission ou en Assemblée générale, suivant une procédure qui confirme le droit de la majorité.

49. Dans l'affaire, combien malheureuse, du Congo, il s'est toujours référé aux résolutions du Conseil de sécurité, dont il n'est que l'instrument, l'agent exécutif par excellence. Ce conseil, nous savons comment il procède. Il reflète l'opinion libre des membres qui le composent. Le Secrétaire général n'est donc pas l'homme qui dicte sa volonté, fait les lois, puis les exécute. Il est seulement celui qui se soumet à la nôtre, nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il représente au sein de notre organisation l'exécutif vrai, agissant selon la volonté de l'organe qui légifère et ordonne. Cet organe, vous le savez, pour les questions politiques, n'est autre que le Conseil de sécurité avec son omnipotent droit de veto, aux mains seulement de ses membres statutaires. Pour toutes ces raisons, ma délégation pense que, vu la répartition géographique des sièges qui assure à tous une représentation équitable et proportionnée, les actes du Secrétaire général sont largement censurés et contrôlés par tous, et c'est plus qu'il ne faut pour prétendre qu'aux Nations Unies les choses se font selon les normes de la plus scrupuleuse procédure parlementaire qui soit, ce dont pourraient s'inspirer avec profit les plus difficiles tout comme les plus exigeants. Toute innovation qui voudrait nous amener au chaos sera, j'en suis sûr, rejetée à la majorité et suivant cette même norme démocratique, pour le triomphe continu, au sein des Nations Unies, de l'équité et du bon sens.

50. Quand, du haut de cette tribune, je jette un regard circulaire sur cette prestigieuse assemblée, j'y vois des noms nouveaux et des physionomies extrêmement sympathiques, venues de cette lointaine Afrique, si particulièrement chère à nous autres, Haïtiens, d'où nos ancêtres avaient été tirés pour être transplantés en Amérique et faire fructifier Saint-Domingue, la plus belle et la plus riche colonie de l'époque. Je vous vois donc, Messieurs les représentants de toutes les républiques du continent africain, non avec les regards de tout le monde, mais avec ceux pleins de fierté et de satisfaction intime, empruntés pour la circonstance, du grand précurseur de la race, le génial Toussaint-Louverture qui, caressant pour une dernière fois les eaux de Saint-Domingue à bord de la frêle petite embarcation qui l'amenait sur la frégate française qui le déportait pour toujours, prononça ces paroles prophétiques: "En me renversant, on n'a fait qu'abattre le tronc de l'arbre de la liberté des noirs, mais il repoussera quand même, car ses racines sont profondes et vivaces." La prophétie a peut-être mis du temps à se réaliser, mais il est impossible de ne pas se dire, à vous entendre et à vous observer, que vous n'êtes pas, vous aussi, cet arbre plein de sève, majestueux et fort, dont avait parlé Toussaint-Louverture. Vous venez prendre place dans la grande famille des nations à une époque extrêmement troublée et vous êtes accueillis avec tant de sympathie que vous semblez être ce sang nouveau nécessaire pour revitaliser le monde si cruellement atteint moralement. Mais que cette grande leçon vous mûrisse sans vous griser, car dé-

fendre son indépendance, qui suppose un progrès économique et social persévérant et constant, est quelque chose de bien plus difficile à réaliser que d'arracher des victoires militaires sur les champs de bataille.

51. Je voudrais que ce message, transmis au nom de mon gouvernement et du peuple haïtien, vous rappelle les liens étroits qui rattachent sincèrement mon pays aux vôtres.

52. J'ai souhaité, en m'adressant à vous, Messieurs les représentants, considérer quelques actualités internationales qui nous intéressent tous sans manquer par moments de nous laisser soucieux et même inquiets. Je n'ai rien voulu avancer qui ne fût d'accord avec ma conscience et encore moins rien voulu dire de nature à froisser qui que ce soit, même quand il nous arrive d'être d'opinion totalement contraire. Le but de cette tribune libre, pour nous, est de travailler au rapprochement des hommes et non à leur division. Nos paroles doivent inciter à la coexistence pacifique et non à la haine. Nous sommes ici pour construire, et non pour détruire. Ce qui nous a le plus frappés dans ce monde bouleversé, c'est ceci: tandis que les uns se socialisent en quelque sorte à leur manière, d'autres assouplissent et humanisent leur collectivisme des premiers jours. Il se fait donc, des deux côtés, des emprunts mutuels qui nous laissent entrevoir la venue d'un système où le sens du social, avec l'homme dans son incomparable dignité comme centre d'attraction, nous permettra de parvenir à construire, pour le honneur de tous, ce monde meilleur que nous recherchons depuis toujours.

53. Je descendrai de cette tribune avec la satisfaction du devoir accompli si mes paroles ont été l'expression de ce que je désirais qu'elles fussent: la pensée qui apaise et convie les hommes à retrouver ce que j'appelle l'esprit de San Francisco.

54. M. SCHWEITZER (Chili) [traduit de l'espagnol]: La délégation chilienne se joint à toutes les délégations qui ont déjà adressé à M. Boland les félicitations qu'il mérite pour l'honneur qui lui a été fait lors de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quinzième session. Cette élection rend un juste hommage aux qualités qui le distinguent et dont il a fait preuve au cours de sa longue carrière dans la diplomatie et à l'Organisation des Nations Unies. Le pays qu'il représente, l'Irlande, partage cet honneur, et nous sommes heureux de le souligner, parce que nous entretenons avec ce pays des relations d'amitié fondées sur des liens historiques anciens qui remontent à l'époque de notre émancipation politique. Le choix de M. Boland pour remplir ces très hautes fonctions garantit que les débats seront conduits avec largeur d'esprit et nous permet de compter sur le succès de nos travaux.

55. Je voudrais, en commençant, exprimer une fois de plus à tous les pays du monde la sincère reconnaissance du peuple et du gouvernement chiliens pour l'aide efficace et opportune qu'ils ont fournie au Chili à l'occasion de la calamité qui a frappé une grande partie de son territoire en mai 1960. Cette solidarité humaine que l'on nous a témoignée en des heures sombres, au prix de grands sacrifices, a profondément ému mes compatriotes, qui ne pourront jamais oublier de si éloquents preuves d'amitié. C'est elle qui nous a le plus encouragés à faire face au malheur avec constance et elle nous incite maintenant à espérer qu'elle permettra de surmonter toutes les difficultés qui existent entre les peuples frères du monde.

56. Aussitôt après le désastre, le Gouvernement chilien a mis sur pied un vaste programme de relèvement pour mobiliser les énergies du pays une fois prises les mesures les plus urgentes de secours aux sinistrés, qui ont été appliquées en utilisant toutes les ressources financières et administratives disponibles. A l'élaboration de ce plan ont participé, outre les organes techniques de l'Etat, des organisations internationales et privées. On prévoit que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Etats américains participeront à son exécution et nous sommes heureux de constater que la (CEPAL) Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social lui ont déjà donné sans hésiter leur approbation, mettant ainsi en œuvre, à l'égard de mon pays, les fins énoncées aux Articles 55 et 62 de la Charte de l'Organisation, ce dont il leur est reconnaissant.

57. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a décidé, pour sa part, d'accorder au Chili 100 millions de dollars pour l'œuvre de reconstruction que nous avons entreprise. Je suis heureux d'exprimer à nouveau à ce pays notre profonde et sincère gratitude. Je tiens à ajouter que le Chili espère se montrer digne de votre aide et de votre compréhension en menant à bien le plus rapidement possible la vaste entreprise qu'il s'est imposée et en coordonnant son œuvre de reconstruction avec ses plans de développement économique national, ce qui est pour lui le seul moyen de parvenir à un relèvement véritable.

58. Nous saluons fraternellement les nouveaux Etats qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies et nous leur souhaitons très cordialement la bienvenue. Nous sommes pénétrés de l'importance que revêt la consécration de leur indépendance politique, qui constitue un grand événement historique. Bien que l'émancipation de l'Afrique soit encore incomplète, nous espérons que d'autres Etats suivront bientôt leur voie et pourront, eux aussi, devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, ce qui répondra aux aspirations à l'universalité qui nous sont communes à tous.

59. Nous estimons qu'il est juste de reconnaître le rôle qu'ont joué, dans cet heureux événement, les puissances qui l'ont rendu possible et également de rappeler les efforts tenaces qu'a déployés l'Organisation par l'intermédiaire de tous ses organes. Le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général, ses nombreux rapports et l'activité inlassable des organes techniques portent la marque de la volonté si légitime de mettre fin à la sujétion coloniale à laquelle est soumise une grande partie de l'immense territoire africain.

60. L'épopée de l'émancipation des pays de l'Amérique latine fut tout autre. Malgré le génie de leurs grands hommes et la volonté de leurs peuples, il n'y eut guère d'action concertée dans cette vaste entreprise. Il y a un siècle et demi, les moyens de transport et de communication n'offraient pas, en effet, aux peuples les possibilités qu'ils leur offrent aujourd'hui si couramment. Nos peuples n'ont pas pu alors bénéficier, non plus, de l'effort de solidarité mondiale qui se manifeste aujourd'hui.

61. Cependant, les problèmes qu'auront à résoudre les nouveaux Etats ne sont pas très différents de ceux qui préoccupent les pays d'Amérique latine. En raison de cette similitude des problèmes à résoudre et des difficultés à surmonter, ces Etats peuvent compter

sur toute notre compréhension aussi bien que sur notre profond respect.

62. Mais l'accession à l'indépendance politique ne met pas fin à toutes les aspirations des peuples, qui ont besoin d'un degré de développement économique et social suffisant pour jouir pleinement de leur souveraineté. L'indépendance implique par ailleurs, pour les pays devenus membres de la communauté internationale, non seulement le droit de jouer leur rôle dans le concert des nations, mais également le devoir de remplir les obligations qui incombent aux Etats.

63. Nous sommes convaincus que les nouveaux Etats indépendants sauront comprendre à quel point la coopération internationale est indispensable à tous égards et combien il est nécessaire de protéger et de renforcer la structure de l'Organisation des Nations Unies.

64. La déplorable crise que traverse le Congo a commencé dès les premiers jours de son indépendance. Il s'est vu obligé de demander l'aide de l'Organisation des Nations Unies qui, en réponse, a entrepris rapidement une opération de grande envergure, la plus importante qu'elle ait eu à exécuter au cours des 15 années qui se sont écoulées depuis sa création. Malheureusement, la confusion qui a régné depuis le premier moment dans la République du Congo, l'absence d'une répartition clairement définie des pouvoirs et l'intérêt politique qu'avaient certains d'étendre aussi la guerre froide au Congo ont eu des incidences d'un grand retentissement, qui ont tenu le Conseil de sécurité constamment occupé. Certains ont mis en doute l'impartialité avec laquelle a agi la Force des Nations Unies et ont été jusqu'à rendre le Secrétaire général directement responsable de la situation, mais ces accusations ont été démenties par le soutien que le Conseil a accordé au Secrétaire général. Bien que le veto dont elle a fait l'objet au Conseil ait empêché l'adoption de la résolution pertinente, l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire d'urgence, s'est prononcée dans le même sens, par sa résolution 1474 (ES-IV), sans que l'on ait enregistré une seule voix contre.

65. Nous sommes heureux de pouvoir dire que la délégation chilienne a contribué à l'adoption de cette résolution à l'Assemblée en considérant qu'elle exprimait l'appui et le respect que mérite M. Hammarskjöld pour les efforts qu'il a accomplis avec courage, diligence et persévérance, comme exécutant scrupuleux des principes et décisions de notre organisation, ce qui a permis aux Nations Unies de se tenir à l'écart des péripéties de la lutte intestine à laquelle le Congo est en proie.

66. Bien que l'affaire congolaise ne soit pas encore terminée, on peut affirmer qu'une effusion de sang a été évitée et que, dans le nouvel Etat, il existe d'excellentes raisons d'espérer un retour à la normale, ce qui augmenterait le prestige de l'Organisation des Nations Unies, de ses organes et de ses plus éminents représentants.

67. La tension internationale qui, l'année dernière, s'était atténuée de façon encourageante à la suite d'échanges de visites de chefs d'Etat et d'importantes personnalités politiques et de l'adoption à l'unanimité, par l'Assemblée générale, à sa quatorzième session, des résolutions 1378 (XIV) et 1407 (XIV) sur le désarmement et la suspension des essais nucléaires, respectivement, a connu une recrudescence après

l'échec de la Conférence de Paris en mai dernier. Il s'y est ajouté des événements malheureux au sujet desquels le Conseil de sécurité a été appelé à se prononcer et, plus récemment, la crise congolaise dont je viens de parler. Ces événements ont eu pour conséquence le brusque arrêt, à Genève, des travaux du comité des Dix sur le désarmement, le marasme dans lequel s'est trouvée la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires de Genève et le déroulement lent et difficile de ces conversations.

68. C'est dans cette atmosphère lourde de sombres présages que s'est ouverte la présente session de l'Assemblée générale, à laquelle sont venus participer, en suscitant des espoirs plus vifs que jamais, un grand nombre de chefs d'Etat, de ministres des affaires étrangères et autres éminentes personnalités de la politique internationale.

69. Leur présence et les paroles que nous leur avons entendu prononcer sont une preuve de la confiance universelle dont jouit l'Organisation des Nations Unies, qui, de l'avis de tous, constitue la tribune appropriée et l'instance suprême pour élucider, dans un cadre d'égalité démocratique, les problèmes les plus importants et les plus cruciaux sur lesquels convergent les inquiétudes et les espoirs de tous les peuples de la terre.

70. En cette occasion solennelle, le Chili tient à réaffirmer son respect absolu des principes de la Charte de San Francisco et de la Déclaration des droits de l'homme, dont l'application, à laquelle nous nous sommes tous engagés, ainsi que notre active collaboration mutuelle, permettront à l'humanité de connaître des jours meilleurs.

71. Etant donné que nous avons pour objectif commun le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, la question du désarmement est, indubitablement, de toute première importance.

72. Le monde souffre de la déception de voir le désaccord se prolonger. Il n'est pas seulement déçu, mais aussi rempli d'angoisse à l'idée terrible du cataclysme que fait redouter la puissance fabuleuse et qui ne cesse d'augmenter des armes atomiques. Son désespoir l'amène à douter même de l'intelligence humaine, en dépit des immenses progrès scientifiques qui ont été réalisés et qui vont au-delà des rêves les plus audacieux, puisqu'il est possible de lancer dans l'espace extra-atmosphérique des satellites pourvus d'instruments qui recueillent des observations sur la Terre, la Lune et les espaces intersidéraux.

73. L'incompréhension ne peut être érigée en principe directeur de la coexistence. Pour souffrir des malheureuses conséquences d'une époque marquée par l'instabilité et par une inquiétude perpétuelle comme celle où nous vivons, il n'est même pas besoin de la conflagration redoutée.

74. Par suite, bien que le désarmement dépende surtout des grandes puissances, tous les pays, grands, moyens et petits, ont également intérêt à empêcher, non seulement le désastre, mais aussi la prolongation de l'angoissante course aux armements.

75. Si nous sommes sincères, nous reconnaissons le caractère difficile et complexe de notre entreprise qui, bien qu'elle ne soit pas irréalisable, exige de la patience, de la persévérance et surtout de la bonne foi. N'oublions pas que les décisions prises à la hâte amènent parfois à commettre des erreurs. L'empereur

Auguste avait coutume de répéter la maxime *festina lente*, hâte-toi lentement. Contentons-nous de résultats modestes et préférons aux grands mots l'efficacité d'accords, moins spectaculaires, mais fructueux, parce qu'ils permettent d'aller de l'avant. Nous pourrions, par exemple, recommander la reprise du dialogue interrompu entre les responsables des pays les plus puissants du monde. En août dernier, la Commission du désarmement a pris une décision en ce sens. Faisons un autre pas en avant, en persévérant dans la recherche d'une solution qui, je le répète, est assez difficile à trouver.

76. Affirmons que la coexistence pacifique n'est pas compatible avec les invectives et les échanges d'accusations. Refusons les dilemmes dans lesquels désirent nous enfermer les exaltés; refusons aussi de réduire des problèmes qui présentent de multiples aspects à des formules simplistes, utiles pour la propagande, mais qui n'aident pas à en trouver une solution satisfaisante.

77. Ne nous bornons pas à parler de coexistence: pratiquons-la en fait. Il serait peut-être utile d'abandonner les terminologies impropres que continuent à utiliser les tenants des idéologies opposées. C'est ce qu'a demandé, au Conseil économique et social, réuni à Genève en juillet dernier, M. Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas<sup>1/</sup>, et la délégation du Chili a eu l'honneur d'appuyer cette idée. Elle vient également d'être exprimée par M. Macmillan, premier ministre du Royaume-Uni [877<sup>ème</sup> séance], et nous avons plaisir à dire que nous la partageons.

78. Ne sommes-nous pas tous d'accord sur un point, que je pourrais résumer en disant que le désarmement matériel doit être précédé d'une espèce de désarmement moral qui traduirait notre sincère désir de paix, idéal suprême de l'humanité et pierre angulaire de la Charte de San Francisco.

79. Les efforts faits en ce sens par la Société des Nations — on l'a déjà rappelé ici — et que l'Organisation des Nations Unies a repris, font apparaître un grand nombre d'éléments qui ont obtenu l'accord de tous. Donnons-leur immédiatement expression, sans attendre d'avoir trouvé un plus vaste terrain d'entente.

80. Au cours de cette quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons entendu des déclarations qui nous permettent d'espérer. Si l'Organisation des Nations Unies constitue le meilleur moyen de négociation, saisissons-la de tous les différends qui opposent les peuples, en ayant l'assurance qu'elle les jugera de la manière la plus utile et la plus équitable.

81. Sachons encourager la mise au point de formules pour que la paix vienne définitivement répondre aux vœux des peuples de l'Orient, du Moyen-Orient et de l'Europe, et pour que cessent les conflits en Afrique. C'est, en effet, de notre effort commun que doit finalement venir la réponse qu'attend le monde: l'annonce que tous les peuples seront assurés de pouvoir vivre sans être menacés par la guerre, de pouvoir travailler dans des conditions de dignité croissante pour préparer des lendemains meilleurs pour leurs enfants et pour les générations futures.

82. Le Chili est prêt à donner son accord à toute décision s'inspirant de telles considérations. Il l'a

prouvé en coopérant activement et avec un dévouement sincère et exemplaire aux travaux de l'Organisation. Il l'a montré également par l'initiative qu'a prise le président Alessandri en vue d'obtenir une limitation des armements en Amérique latine. Le Secrétariat des Nations Unies a distribué, il y a un an, à toutes les délégations le texte de cette proposition qui constitue la meilleure preuve de l'orientation pacifiste de notre politique extérieure. Cette proposition indique que les pays faibles, comme le Chili, souffrent plus que les autres des conséquences de la course aux armements, parce qu'ils se voient obligés malgré eux à consacrer à l'achat d'armements des sommes très importantes qu'ils pourraient utiliser avec plus de profit pour satisfaire à des besoins impérieux et urgents. La proposition du Chili vise, en substance, à libérer, dans un grand nombre de pays, des ressources financières considérables qui viendraient s'ajouter à celles qui sont actuellement consacrées au développement économique et social de l'Amérique latine.

83. Bien que la proposition de M. Alessandri, président du Chili, ait reçu un accueil des plus favorables, elle n'a pas abouti, jusqu'à présent, à des résultats concrets. Une décision adoptée à la septième réunion de consultation des Ministres des relations extérieures qui a eu lieu récemment à San José de Costa Rica<sup>2/</sup> communique cette proposition au Conseil de l'Organisation des Etats américains et recommande "que l'on continue à étudier avec la plus grande attention et diligence les mesures nécessaires pour convoquer, le plus rapidement possible, une conférence spéciale sur la question". J'exhorte les délégations des républiques sœurs du continent à s'efforcer d'obtenir de leurs gouvernements respectifs qu'ils réalisent ce projet, qui rendrait des services d'une importance incontestable.

84. Je suis heureux d'ajouter que le Gouvernement chilien, donnant ainsi une fois de plus la preuve de son respect scrupuleux des obligations énoncées à l'Article 33 de la Charte et dans divers traités bilatéraux ou multilatéraux de notre système régional, a conclu des accords avec la République Argentine pour soumettre à l'arbitrage ou à une procédure judiciaire, en vue d'un règlement pacifique, les litiges de frontières qu'il a avec cette nation sœur.

85. Nous désirons réaffirmer notre confiance en l'efficacité des systèmes d'accords régionaux destinés à maintenir la paix et la sécurité internationales, que prévoit l'Article 52 de la Charte. Ces systèmes régionaux fonctionnent de manière conforme aux buts et aux principes des Nations Unies. L'Organisation des Etats américains (OEA) joue, en Amérique, ce rôle extrêmement important.

86. De nombreuses conférences panaméricaines ont mis sur pied tout un système d'accords et de traités visant à la défense commune et au maintien de la paix sur notre continent. Les réunions de consultation des ministres des relations extérieures que l'OEA a convoquées ont donné des résultats dignes d'être mentionnés tels que la Déclaration de Santiago du Chili, signée en 1959, et celle de San José de Costa Rica, qui l'a été en 1960.

87. Répondant au désir général des peuples d'Amérique de vivre en paix sous la protection d'institutions démocratiques et en dehors de toute ingérence ou

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, 1117<sup>ème</sup> séance.

<sup>2/</sup> Voir S/4480, résolution VIII.

influence de caractère totalitaire, les 21 ministres des relations extérieures des républiques américaines ont solennellement signé la Déclaration de Santiago du Chili, à leur cinquième réunion de consultation. Ils y ont énoncé les principes et les caractéristiques du système démocratique américain, en précisant qu'il consiste essentiellement dans le respect du règne du droit par la séparation des pouvoirs, dans la formation des gouvernements au moyen d'élections libres, dans l'observation des droits fondamentaux de la personne humaine par le maintien de la liberté individuelle et de la justice sociale, et dans la garantie de la liberté d'information et d'expression.

88. C'est un honneur pour nous que cette déclaration ait été établie et signée dans mon pays, où sont suivis tous ces principes qui figurent depuis longtemps dans sa constitution et dans ses lois fondamentales.

89. La Déclaration de San José, qui vise à rétablir la paix dans l'hémisphère, réaffirme les principes communs aux Etats américains, par exemple ceux de la non-intervention dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat et de l'incompatibilité de la démocratie avec le totalitarisme sous toutes ses formes et rappelle que tout litige entre Etats membres doit être réglé par les moyens prévus par le système interaméricain.

90. L'Assemblée générale des Nations Unies devra étudier la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En raison de l'extraordinaire accroissement du nombre des Membres de notre organisation, il est très urgent de prendre une décision à ce sujet.

91. Ma délégation ne tient pas à entrer dans les détails, parce qu'elle a toujours reconnu que cette augmentation était nécessaire pour permettre une représentation appropriée, dans les conditions prévues par la Charte, et parce que cette augmentation renforcera l'efficacité de notre organisation.

92. Ma délégation ne peut passer sous silence, à cet égard, la surprise avec laquelle elle a entendu proposer de remplacer la charge de Secrétaire général par un organisme collégial.

93. Mon pays voudrait qu'existe une égalité absolue de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. L'existence du droit de veto au Conseil de sécurité rompt cette égalité, empêche l'application immédiate des résolutions du Conseil, rendue pourtant nécessaire, en général, par l'importance et la portée des questions dont il s'occupe, et constitue une survivance de la situation qui existait à la fin de la seconde guerre mondiale.

94. Si l'on collégialisait la charge de Secrétaire général, on verrait disparaître l'unité de jugement indispensable à l'échelon exécutif et l'on paralyserait à tel point l'action de cet échelon que les décisions demeureraient longtemps lettre morte. En fait, il semble que cette proposition vise à étendre le droit de veto, ce qui, à notre avis, est inadmissible.

95. Par conséquent, nous sommes opposés à toute proposition tendant à affaiblir et non à renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes exécutifs.

96. Nous avons déjà signalé, les années précédentes, le parallélisme qui existe entre la paix dans le domaine politique et le progrès dans les domaines économique et social. D'où l'importance que nous attri-

buons aux points de l'ordre du jour concernant le développement économique des pays insuffisamment développés et les programmes d'assistance technique sous toutes leurs formes.

97. Les peuples n'acceptent plus l'écart qui existe entre les conditions de vie dans les diverses régions du monde. Il est urgent de porter remède au déséquilibre économique et social, qui est la cause la plus importante d'agitation et de troubles. Il nous incombe de favoriser une uniformité qui contribuerait à la paix aussi bien qu'à la prospérité.

98. Les pays industriels sont maintenant convaincus qu'ils ne peuvent continuer à se développer dans l'isolement et que leur propre prospérité est liée au développement et au progrès des autres pays.

99. Il convient d'encourager une coopération économique constante entre tous les pays et, s'il est vrai qu'il incombe aux pays en voie de développement de s'efforcer d'accélérer leur propre progrès, ce progrès ne dépend pas d'eux seuls.

100. Les problèmes d'assistance technique revêtent de plus en plus d'importance, parce que cette assistance constitue un moyen efficace d'orienter la production et les progrès des pays en voie de développement de façon rationnelle et scientifique. Mon pays est reconnaissant et apprécie les avantages de l'assistance technique dans tous les domaines où elle lui est accordée, notamment pour les plans de relèvement établis à la suite du tremblement de terre dont j'ai parlé au début de ma déclaration. Cependant, nous devons insister non seulement pour qu'on augmente cette assistance, mais pour qu'on la fournisse sans négliger les pays qui en ont un besoin tout aussi urgent ou plus urgent que d'autres.

101. L'Organisation se préoccupe de plus en plus des problèmes relatifs aux pays sous-développés. Sur notre insistance et sur celles des autres pays latino-américains et africano-asiatiques, le Conseil économique et social vient de créer un Comité du développement industriel qui, nous l'espérons, pourra aider efficacement à s'attaquer au problème et à trouver des moyens de le résoudre.

102. Il faut non seulement défendre la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles, non seulement trouver les moyens appropriés pour protéger les prix des produits de base dans leur rapport avec ceux des produits manufacturés, mais également assurer la stabilité et prévenir les fluctuations, sur les marchés mondiaux, des prix des matières premières et autres produits provenant des pays en cours de développement, pour ne pas paralyser l'économie de ces pays. En même temps, il convient d'encourager la diversification de l'économie des pays à étroite gamme de produits.

103. Comme, de plus, le développement des pays sous-développés ne peut se faire qu'avec la coopération des pays dont l'évolution est plus avancée, il est nécessaire de favoriser l'afflux, vers les pays sous-développés, de capitaux qui contribueront à rendre ce développement effectif.

104. Tout plan élaboré à cet effet devra tenir compte de la nécessité absolue à la fois de prêts gouvernementaux à très long terme et de plus importants investissements de capitaux privés, pour permettre de favoriser le progrès social et d'élever le niveau de vie des peuples.

105. A cet égard, il est regrettable que la contribution des Nations Unies ne puisse être de l'ampleur qui serait nécessaire en raison de l'énormité du problème qui affecte la majorité des pays du monde. Les organismes internationaux déjà créés sont manifestement insuffisants; ils s'acquittent de la part de tâche qui leur incombe, mais on devrait les compléter en créant le Fonds d'équipement dont nous avons préconisé avec insistance la création. Nous notons avec une satisfaction toute particulière que la Banque inter-américaine pour le développement a commencé ses opérations et nous rendons hommage au Fonds monétaire international, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et aux autres institutions de crédit existantes pour le rôle qu'ils jouent.

106. Il faut que le marché mondial fasse bon accueil à la production des pays faibles si l'on veut éviter de voir se produire le paradoxe que constituerait un effort d'augmentation de leur production sans augmentation de leurs débouchés. Des accords conclus récemment nous inspirent certaines inquiétudes; tel est le cas par exemple pour le marché commun européen, qui ne devrait pas se fermer à la production d'autres régions, comme l'Amérique latine, production qui, jusqu'à présent, trouvait une partie de ses débouchés en Europe.

107. L'Opération panaméricaine, conçue par le Président du Brésil, M. Juscelino Kubitschek, a amorcé un effort de coopération en Amérique latine et a été suivie des travaux de la Commission spéciale chargée d'étudier la formulation de nouvelles mesures de coopération économique (Commission des Vingt et Un). L'Acte de Bogota, rédigé à la troisième réunion de cette commission, le 12 septembre 1960, et qui est d'une vaste portée, reprend le plan généreux du président Eisenhower, approuvé par le Congrès des Etats-Unis et visant à établir un fonds spécial pour le développement social de l'Amérique latine. Il prévoit en outre un ensemble de mesures dont les principales ont trait au développement économique et à la coopération multilatérale pour le progrès social et économique. Ce sont là des progrès réels et encourageants que nous constatons avec satisfaction.

108. Les accords de Montevideo, que la CEPAL a encouragé à conclure, visent le même objectif. Un traité a créé la Zone de libre-échange. Aujourd'hui, on projette de créer un marché régional en Amérique latine.

109. Comme toutes ces mesures ne visent pas à faire de nous un bloc autarcique, isolé du marché mondial, mais à faciliter le commerce de la région, on peut avoir la certitude que nos pays accroîtront leurs importations d'articles d'autres régions, coopérant ainsi activement à l'expansion économique mondiale.

110. Dans le domaine social, en dépit de ses limitations qui sont celles d'un pays qui doit lutter courageusement contre des difficultés économiques aggravées par des tremblements de terre et des raz de marée, le Chili est heureux de pouvoir montrer au monde que son peuple mène une vie digne et libre sous une administration et des institutions issues exclusivement de la loi et du consentement populaire.

111. Les relations entre employeurs et employés sont harmonieuses; elles sont régies par une législation moderne et progressiste. L'Etat accorde une attention toute particulière à l'enseignement. Il fait des efforts

énergiques pour satisfaire les besoins en matière de logement, de manière à mettre un nombre croissant d'habitations à la disposition de la population. Les lois chiliennes reconnaissent la nécessité d'assurer la défense des droits et de la dignité de l'homme et de la liberté sous tous ses aspects, en particulier de la liberté d'information. Le pouvoir judiciaire est un pouvoir indépendant qui s'acquitte de façon exemplaire de sa tâche et mérite de grands hommages.

112. Nous souhaitons donc vivement que l'Assemblée parvienne à faire avancer ses travaux concernant les projets de pactes relatifs aux droits de l'homme, destinés à assurer le respect effectif de ces droits dans le monde. Dans le cadre du système régional américain, on a déjà créé, comme on l'a fait en Europe, une commission des droits de l'homme: la Commission interaméricaine des droits de l'homme; deux conventions, l'une sur les droits de l'homme, l'autre sur le fonctionnement effectif de la démocratie représentative, sont actuellement à l'étude; ces conventions seront présentées à la onzième Conférence interaméricaine qui doit se tenir à Quito au début de 1961.

113. Nous sommes heureux de rappeler que notre délégation a coopéré aux travaux relatifs aux projets qui figurent à l'ordre du jour et nous invitons instamment les autres délégations à apporter leur concours pour l'adoption de la déclaration sur la liberté de l'information, établie par le Conseil économique et social et dont nous avons soutenu l'adoption par le Conseil.

114. Je passe maintenant au point 57 de l'ordre du jour, relatif à la construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili.

115. Comme on s'en souviendra, le Gouvernement chilien a proposé en 1955 de faire don à l'Organisation des Nations Unies d'un terrain situé dans le parc de Vitacura, tout près de Santiago. Je voudrais indiquer les mesures concrètes qui ont déjà été prises pour donner suite à cette offre.

116. Il a été pris récemment un décret portant adoption de l'accord intervenu entre le Gouvernement du Chili et l'Organisation des Nations Unies pour préciser les obligations financières qu'assumerait mon gouvernement en vue de pourvoir le terrain de toutes les installations publiques nécessaires.

117. Par un autre décret dûment pris, le Gouvernement chilien a déjà fait effectivement don du terrain à l'Organisation des Nations Unies.

118. Je me permets d'exprimer l'espoir que l'Assemblée approuvera les actes où sont précisées les conditions dans lesquelles il est fait don, à l'Organisation des Nations Unies, du terrain sur lequel sera construit l'immeuble des Nations Unies à Santiago.

119. Nous comprenons la passion sincère avec laquelle chaque Etat souverain s'efforce de faire triompher ses propres points de vue.

120. Nous nous permettons de dire, cependant, que l'action que nous avons le devoir de mener ne doit pas être entachée d'orgueil. Bannissons le prosélytisme politique et admettons que, comme la nôtre, l'opinion d'autrui renferme une part de raison. Comme dans l'eau qui s'écoule ou dans le spectre d'un rayon lumineux, sachons saisir, dans la réalité mouvante, ce qui est transitoire et relatif.

121. Si nous sommes réunis ici, c'est parce que nous aspirons à assurer le bien-être de nos semblables.

Si difficiles que nous paraissent les solutions, si éloignées que nous puissions les juger à un moment donné, poursuivons sans relâche les efforts à déployer pour y parvenir.

122. La poursuite du bien n'a ni commencement ni terme. Elle est comme la mythologie, qui exprimait la nature telle que l'observait l'homme. Elle naît avec lui et, avec lui, par lui et pour lui, elle demeure.

123. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour permettre à l'humanité de jouir en paix des bienfaits de la liberté, de la justice, de la famille, de la santé, de l'instruction, du travail, en un mot du bonheur. Assurons sa pérennité et augmentons son efficacité et son prestige, en formant des vœux pour que l'on puisse dire un jour, comme le voulait Leibniz, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

124. Le **PRESIDENT** (traduit du russe): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite, qui désire exercer son droit de réponse.

125. **M. SHUKAIRY** (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais]: A la 897ème séance, le discours de la représentante d'Israël a montré que l'expression "droit de réponse" est insuffisante et correspond à une norme d'application vraiment délicate. Ce droit, nous l'exerçons pour relever une présentation erronée des faits, pour réfuter une argumentation, pour rectifier une inexactitude ou pour récuser un témoignage, mais, lorsqu'un discours est une somme d'erreurs, une déformation délibérée et totale de la vérité, l'expression "droit de réponse" ne convient plus. Nous devons alors chercher un autre terme, une autre voie de recours: voilà ce à quoi le discours de la représentante d'Israël nous oblige. Il appelle non pas un droit de réponse, mais le droit de l'effacer complètement des archives de l'Organisation, si nous sommes soucieux de l'ordre et de la dignité.

126. Ce ne sont pas là des termes abusifs et mes paroles restent à la mesure des faits. Prenons la déclaration israélienne: ce n'est qu'une succession de mensonges. Dans son exposé des faits, la représentante d'Israël a évoqué la question de la guerre en Palestine. Mme Meir a soutenu que sept armées arabes avaient franchi la frontière avec l'intention déclarée de détruire Israël, ses villages, ses villes et sa population. Je ne veux pas faire l'historique de la question. C'est une histoire navrante à raconter ici en détail après 15 années de tragédie et de catastrophe, d'une tragédie qui a arraché à sa patrie un peuple tout entier.

127. Mme Meir a raison quand elle affirme que les réfugiés sont des victimes de la guerre. Il est vrai qu'il y a eu une guerre en Palestine et que les réfugiés en sont les victimes, mais cette guerre, c'est Israël qui l'a faite. Elle a commencé dans la terreur déclenchée par Israël en 1940 et s'est terminée par la création d'Israël en 1948. Les armées juives n'étaient pas pratiquement désarmées, comme l'a prétendu si éloquentement Mme Meir. Elles étaient armées jusqu'aux dents, et leur tactique était le pillage, la mise à sac, la destruction et l'extermination.

128. Si vous le permettez, j'irai droit aux faits, des faits rapportés non par des sources arabes, mais par un organe officiel et indépendant. Je veux parler de la Commission anglo-américaine envoyée pour enquêter et faire un rapport sur la situation troublée en Palestine. Quelles ont été les conclusions de cette

commission? A Mme Meir de répondre à cette question si elle le peut. Ces conclusions réfutent en tout point la déclaration faite par la représentante d'Israël. La Commission anglo-américaine d'enquête a constaté ce qui suit:

"La Palestine est un camp armé où l'immigration juive, massive et illégale, a repris sur une grande échelle, où s'est organisée la Haganah, force militaire israélienne, armée juive qui compte plus de 60.000 hommes forts et bien armés et se procure des armes depuis plusieurs années<sup>3/</sup>."

129. Cette armée, qui, selon Mme Meir, était pratiquement désarmée, était en fait désarmée, mais les armes qui lui manquaient étaient le code de la guerre et les vraies traditions guerrières. Elle n'a fait que semer la terreur, multipliant les destructions et les incendies et commettant des forfaits en Terre sainte. Pas une ville arabe, pas un village arabe n'ont été épargnés, bien qu'ouverts et sans défense. Des brutalités ont été commises sans distinction d'âge ou de sexe.

130. La Commission anglo-américaine a relaté tous ces faits révoltants dans les termes les plus saisissants. Je passerai sur les détails; permettez-moi seulement de lire l'énoncé de certains des actes commis par les forces juives en Palestine: importants vols d'armes et d'explosifs par la Haganah — rappelez-vous que Haganah est le mot hébreu pour armée israélienne; profanation de la cathédrale Saint-Georges à Jérusalem lors d'une tentative d'assassinat contre la personne du Haut Commissaire; attaque du Département de l'immigration de Palestine; attaque à la bombe du quartier général de la police; destruction du bureau des contributions; meurtre de policiers britanniques; attaque d'une station de radiodiffusion; attaque à la bombe contre des bureaux du gouvernement; tentative de meurtre dirigée contre le Haut Commissaire et sa femme; attaque des locaux de la police; assassinat de lord Moyne, ministre d'Etat britannique au Moyen-Orient; attaque des chemins de fer palestiniens; assassinat de soldats britanniques; enlèvement d'officiers; attentat à la bombe au King David Hotel: 90 morts et de nombreux blessés; attaque à la bombe d'un véhicule de la police; hécatombes provoquées par des explosifs à Haïfa; un juge est enlevé du tribunal; attaque de raffineries de pétrole; attaque à la bombe contre une clinique de la Croix-Rouge; déraillement de trains; attaque de villes et de villages arabes; lettres incendiaires adressées à M. Churchill, à M. Attlee, à M. Bevin, à M. Herbert Morrison et à d'autres dirigeants britanniques; destruction d'une ambulance de campagne; incendie d'un cinéma arabe; bombardement de quartiers arabes; mines dans le centre de repos de la marine; destruction au moyen d'explosifs de l'hôtel arabe "Sémiramis" à Jérusalem; attaque de villages arabes; tonneaux d'explosifs lancés dans les quartiers arabes; tribunal pris d'assaut; enlèvement et assassinat du consul polonais et d'un journaliste.

131. Ce ne sont là que brefs énoncés des forfaits commis par les forces juives israéliennes en Palestine. Et voici que la représentante d'Israël vient prétendre que son pays était un agneau innocent, abandonné, sans défense, désarmé. Oui, comme Israël

<sup>3/</sup> Royaume-Uni, *Report of the Anglo-American Committee of Enquiry regarding the problems of European Jewry and Palestine*, Cmd. 6808, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1946, p. 39.

est digne de compassion! Mais les absences de mémoire de Mme Meir sont préméditées. Elle va même jusqu'à oublier les déclarations de son premier ministre, M. Ben Gourion, sur le problème de la guerre. Au cours de la seconde guerre mondiale, alors que le Royaume-Uni était engagé dans une lutte à mort, M. Ben Gourion déclara la guerre de la façon suivante — je reprends ici les termes employés par le Premier Ministre d'Israël: "Nous ferons notre guerre comme s'il n'y avait pas de guerre."

132. La déclaration de guerre de M. Ben Gourion fut suivie d'effet. Les forces sionistes passèrent à l'attaque en Palestine. A la fin de la seconde guerre mondiale, le commandement de l'armée juive déclarait: "Ce qui est pour le monde le jour de la victoire n'est pour nous que le jour de la vraie bataille." Le commandant en chef des forces britanniques dans le Moyen-Orient écrivait dans un communiqué officiel: "Les forces sionistes en Palestine entravent directement les efforts de guerre de la Grande-Bretagne et aident ses ennemis."

133. Telles sont les forces militaires israéliennes, ces forces militaires sans armes que nous a décrites la représentante d'Israël. Mme Meir peut laisser entendre que ces opérations militaires sionistes appartiennent à un passé depuis longtemps révolu. Ce n'est pas là un argument bien habile.

134. La vérité est que cette guerre d'agression, d'horreur, de terreur a commencé en 1939, s'est poursuivie tout au long de la seconde guerre mondiale et a continué jusqu'en 1948, atteignant son point culminant avec l'apparition de l'Etat d'Israël, le vol de la terre arabe et l'exode de son peuple. L'intervention des armées arabes, dont a parlé Mme Meir, avait seulement pour but de contenir une agression, une agression nazie déjà déclenchée par Israël. Je dis bien "nazie" pour rafraîchir la mémoire de la représentante d'Israël.

135. Lorsque le Ministre d'Etat britannique, lord Moyne, fut assassiné par les forces sionistes en novembre 1948, M. Churchill s'adressa en ces termes à la Chambre des communes:

"Si nos rêves de sionisme doivent prendre fin dans la fumée des revolvers des assassins et si les efforts que nous déployons pour son avenir doivent produire une nouvelle bande de gangsters dignes de l'Allemagne nazie, beaucoup — comme moi — devront reviser une position que nous avons maintenue avec tant de constance et pendant si longtemps. Ces activités criminelles doivent cesser et ceux qui en sont responsables doivent être éliminés radicalement."

136. Mme Meir a parlé avec émotion et colère des atrocités commises par les nazis contre les juifs d'Allemagne. Nous aussi, nous condamnons les atrocités nazies. Nous frissonnons au souvenir de ces victimes innocentes, nos frères humains, les millions de juifs qui ont été massacrés par l'Allemagne nazie. Or, l'action nazie a amené une réaction, elle aussi nazie. L'Allemagne nazie a disparu en Allemagne, mais pour renaître au Moyen-Orient, en Israël. C'est bien le verdict de Churchill. Et de même que la paix en Europe a exigé la capitulation du nazisme, la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier exige absolument la capitulation du nazisme sioniste au Moyen-Orient.

137. Ce n'est pas seulement M. Churchill qui a prononcé ce verdict. A. J. Toynbee, le grand historien de notre époque, a condamné les atrocités nazies d'Israël. Il a écrit:

"Les Juifs sionistes ont commis contre les Arabes de Palestine des forfaits comparables aux crimes commis par les nazis contre les Juifs, lorsqu'ils se sont rendus coupables du massacre d'hommes, de femmes et d'enfants à Deir Yassin, le 9 avril 1948, qui a précipité la fuite de la population arabe loin des districts menacés par les forces armées juives..."

Ce passage de Toynbee fait table rase de l'affirmation de Mme Golda Meir, selon laquelle les réfugiés seraient partis à la suite d'un appel lancé par des dirigeants arabes. Quelle allégation fantastique et ridicule! Ce sont là des faits historiques que j'ai cités d'après un historien éminent, et, si nous voulons nous référer à l'histoire, c'est Toynbee, et non Mme Meir, que nous devons consulter.

138. Je voudrais rafraîchir la mémoire de Mme Meir en lui rappelant une autre série de faits et de déclarations. Lorsque, en 1948, l'ONU discutait des diverses résolutions relatives à la Palestine, ce n'était pas les armées arabes, mais M. Ben Gourion, lui-même, qui défiait les Nations Unies. Ce défi n'avait pas pris la forme de déclarations de caractère politique, mais de la guerre même. Dans une allocution devant le Comité central des travailleurs israéliens, M. Ben Gourion s'adressait en ces termes aux Nations Unies: "La force des armes" — je répète, "la force des armes" — "et non des résolutions de pure forme, réglera le problème."

139. Voilà comment Israël s'adressait à l'Assemblée générale lors de la discussion de la question de Palestine. Ses représentants prévenaient purement et simplement les Nations Unies que c'était par la force des armes et non grâce aux résolutions de l'ONU que le problème serait tranché. Ainsi, pour M. Ben Gourion, les résolutions de l'Assemblée générale étaient lettre morte; ce qui compte, c'est la force des armes. Je me demande qui nous devons croire. Devons-nous croire le Ministre des affaires étrangères dans son intervention devant l'Assemblée ou le Premier Ministre dans l'avertissement qu'il a donné aux Nations Unies? J'ose affirmer que Mme Meir a grossièrement travesti les faits, d'une manière indigne de notre organisation.

140. En fait, la création d'Israël n'est pas le résultat d'une application pacifique d'une résolution des Nations Unies. Israël est le triomphe de la force, de la force brutale; Israël est le fruit d'une guerre, d'une guerre d'agression. A l'époque où l'avenir de la Palestine faisait l'objet d'une enquête internationale, le commandement israélien, le commandement des forces juives se déclarait prêt à imposer une solution sioniste à la pointe des baïonnettes, par la force des armes. Je cite les termes employés par le commandement israélien:

"Il n'est pas douteux que les forces juives sont supérieures en matière d'organisation, d'entraînement et d'équipement. Si vous acceptez la solution sioniste, mais si vous ne pouvez ou ne désirez pas la faire prévaloir, ne vous en mêlez pas: nous nous chargerons de faire le nécessaire."

C'est là le langage de la force, le langage employé par le commandement israélien.

141. De même, lorsque les Nations Unies, à Lake Success — et quiconque a siégé à Lake Success en portera témoignage — examinaient un plan de tutelle pour la Palestine, présenté par les Etats-Unis et destiné à remplacer la solution du partage, le commandement israélien a adressé aux Nations Unies l'avertissement suivant: "Nos batailles sont une preuve de plus pour les diplomates de Lake Success qui étudient le plan américain que c'est en Palestine qu'interviendra la décision." Je pourrais continuer sans fin à citer des autorités israéliennes. Mais cela suffit à convaincre l'Assemblée que l'accusation portée contre les Arabes est pure invention. Il suffit de savoir que c'est une invention israélienne.

142. Quoi qu'il en soit, la déclaration israélienne d'hier a établi cette même accusation que, depuis des années, nous portons contre Israël.

143. Nous avons toujours affirmé qu'Israël est l'incarnation de l'impérialisme et du colonialisme. Grâce à l'immigration juive qui s'est faite sous la protection des baïonnettes britanniques, les Juifs de Palestine sont passés de 50.000 en 1919 à 750.000 en 1948. C'est là une infiltration étrangère de masses qui n'ont jamais connu le pays — qui ne possédaient rien — de gens qui ne possédaient rien de leur propre chef ou de par leurs ancêtres, eussent-ils été capables de retracer leur généalogie jusqu'à 3.000 ans en arrière. A titre de modeste exemple, permettez-moi de vous assurer qu'aucun des membres de la délégation israélienne siégeant aujourd'hui à l'Assemblée, y compris la représentante d'Israël, n'est et n'a jamais été citoyen palestinien. Cependant, ces mêmes personnes trouvent le courage de contester aux citoyens de Palestine le droit de regagner leur foyer, leur foyer ancestral, leur foyer depuis des temps immémoriaux.

144. La représentante d'Israël a également tenu le langage de l'impérialisme et du colonialisme [897ème séance]. Décrivant la situation en Palestine, Mme Meir a déclaré dans son discours:

"... le roc, le désert, les marécages, le paludisme, le trachome — voilà ce qui caractérisait le pays avant notre retour..."

Je demande à nos collègues d'Asie et d'Afrique de prêter attention à ce propos. C'est là le langage de l'impérialisme, la conception du colonialisme. En Afrique, en Asie, qu'ont dit les puissances coloniales? Elles ont dit exactement la même chose que la représentante d'Israël. Elles ont prétendu être venues en Asie et en Afrique pour transformer le désert, assécher les marécages, combattre le paludisme, lutter contre le trachome — ce sont les paroles mêmes employées par la représentante d'Israël. Ce n'est point là une coïncidence. Israël et l'impérialisme sont les branches d'un même tronc. Il est donc évident qu'Israël connaîtra le même destin. L'impérialisme disparaît peu à peu, s'atrophie, bat en retraite, et il en est de même d'Israël. Il n'est aucune force sur la terre qui puisse arrêter la défaite de l'impérialisme et la disparition de toutes ses séquelles.

145. Toutefois, cet impérialisme israélien est unique en son genre. A en croire Mme Meir, il est dû aux liens extrêmement anciens des Juifs avec la Palestine. Appelez-les comme vous voudrez, on trouve des liens de ce genre dans le cas de tous les territoires et de tous les peuples. Il n'est pas un seul arpent du globe avec lequel tel ou tel peuple n'ait des liens. Si nous devons suivre le raisonnement de Mme Meir — ou

plutôt son manque de raisonnement — n'importe quel peuple pourrait revendiquer n'importe quel territoire, et nul ne pourrait avoir de patrie. C'est là une conclusion ridicule; mais c'est la conclusion de la représentante d'Israël, et non la mienne.

Mme Meir a poursuivi en disant:

"Toutes les montagnes, toutes les vallées de notre pays, dont parle le Livre des livres, témoignent de notre appartenance et de notre présence."

146. Je crains de ne pouvoir parler de cette question sans ironie. La représentante d'Israël voudrait que l'Assemblée s'égaré dans les nuées de l'imagination et de la légende, revienne parcourir les avenues de l'histoire antique. Si nous devons prendre au sérieux la déclaration de Mme Meir, il nous faudrait reconstruire notre monde d'aujourd'hui sur le modèle de celui qui existait à l'époque de la Bible. Dans ce cas, aucune des nations ici représentées n'occuperait ce qui est actuellement sa patrie, et aucun pays ne serait occupé par ce qui est actuellement son peuple.

147. A la vérité, nous aurions une Organisation des Nations Unies totalement différente, à seule fin de satisfaire le goût d'Israël et de sa représentante.

148. Cependant, lorsque nous parlons de montagnes et de vallées, n'oublions pas la réalité vibrante, la réalité de la vie et de l'histoire. Evitons les voyages au pays de l'imagination. Depuis des temps immémoriaux, ces vallées et ces montagnes ont été constamment possédées et habitées par le peuple de Palestine. Sur ces montagnes et dans ces vallées, ce peuple a construit ses villes et ses villages, il a planté ses vignes et ses vergers, il a établi ses fermes et ses usines, il a élevé ses mosquées et ses églises, il a préparé ses tombes dans la sérénité et dans la paix. Tout cela fait que l'on s'attache à sa patrie, qu'elle est sacrée et qu'elle devient digne de tous les sacrifices commandés par l'honneur. C'est ce qu'enseigne en fait la Bible, si seulement Mme Meir voulait se donner la peine de l'étudier.

149. Même pour ce qui est des propriétés et des biens individuels, Israël n'avait rien en Palestine et les Arabes avaient tout. La Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine qui a enquêté sur la question de Palestine a signalé à l'Assemblée générale que les propriétés juives ne représentaient que 6 pour 100 de la superficie totale du pays, pas davantage. La Bible ne permet pas le banditisme ou le vol, qu'il soit individuel ou international. La Bible déclare: "Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain." Si la représentante d'Israël se fondait sur la Bible, Israël devrait alors rendre aux réfugiés leurs biens, leurs possessions, leurs fermes, leurs maisons et, à la vérité, la totalité du sol de leur patrie.

150. Enfin, j'en arrive au refrain de la paix — je dis "refrain" car ce n'est pas autre chose qu'un refrain — qu'a si bruyamment entonné Mme Meir: "Réunissons nous en une conférence libre, sans conditions préalables, et négocions la paix." Tel est l'appel de la représentante d'Israël. "Discuter de la paix", pour ceux qui ne sont pas au courant, c'est là un programme séduisant; mais ceux qui sont informés ne sauraient être leurrés aussi aisément par de tels slogans.

151. Puis-je poser une question: discuter de quoi? Devons-nous discuter de la reconnaissance de l'usurpation de notre pays? Devons-nous discuter de l'exil de notre peuple? Le comte Bernadotte a été assassiné

à Jérusalem par les forces sionistes alors qu'il était en mission de paix en Palestine — cette paix même que Mme Meir vient ici, à l'Assemblée générale, réclamer bruyamment à grand renfort d'éloquence.

152. Dans son quinzième rapport d'activité, la Commission de conciliation a déclaré qu'Israël n'avait rapatrié ni dédommagé aucun réfugié. Israël a tenu pour lettre morte les 15 résolutions de l'Assemblée générale demandant le rapatriement des réfugiés. La résolution de l'année dernière [1456 (XIV)], adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, moins l'abstention d'Israël, réaffirmait le principe du rapatriement. La représentante d'Israël a déclaré hier que ces résolutions étaient citées à faux. Dites-nous alors comment il faut les citer. Nous savons que ce sont des résolutions de l'Assemblée générale demandant le rapatriement des réfugiés. La vérité, c'est qu'Israël n'en tient nul compte, refuse de s'y conformer et les repousse. Qu'y a-t-il donc à discuter avec Israël?

153. Cet appel à la paix émane d'une personne qui, ici, aux Etats-Unis, a récemment posé la question suivante à des mères juives: "Serait-ce trop vous demander que d'envoyer mille de vos fils et de vos filles vivre en Israël?" Voilà ce qu'est la paix pour Mme Meir: nos fils et nos filles devraient rester en exil, tandis que les fils et les filles américaines sont invités par Mme Meir à quitter leur patrie américaine et à faire fi de leur loyalisme à l'égard des Etats-Unis pour aller vivre en Israël.

154. Après tout, en quoi cet Israël, qui réclame à cor et à cri la paix, a-t-il servi la paix? Israël n'a pas seulement été qualifié par Churchill et Toynbee d'institution nazie. Israël a été condamné par le Conseil de sécurité pour le massacre de Kibya — tout un village exterminé et rasé. Israël a été condamné par le Conseil de sécurité pour le massacre de Nahalin, autre village arabe où il n'est resté ni une âme ni une pierre. Israël a été condamné par le Conseil de sécurité pour l'attaque de Gaza, au cours de laquelle des réfugiés ont été tués alors qu'ils dormaient dans leurs camps. Telles sont les condamnations du Conseil de sécurité. Enfin, Israël a été condamné pour l'agression tripartite du Sinaï, ce complot dont la délégation française nous a donné hier une nouvelle preuve en applaudissant frénétiquement Israël, son frère d'armes.

155. Je pourrais énumérer une foule de condamnations du Conseil de sécurité et de la Commission mixte d'armistice. Je me bornerai à en citer une, en raison de ses rapports avec la question de la paix. Le 16 février dernier, la Commission mixte d'armistice s'y'o-israélienne a adopté la décision suivante en ce qui concerne la destruction de tout un village arabe par Israël:

"Considérant qu'à la suite de cette attaque le village en question a été presque totalement détruit, en violation des principes humanitaires élémentaires,

"Réprouve l'attaque israélienne contre le village de Khirbet-et-Tawafiq<sup>4/</sup>."

156. Voilà qui permet de juger de cet appel en faveur de la paix: Israël est coupable d'un acte qui a entraîné la destruction totale d'un village entier, qui a été qualifié par la Commission d'armistice de violation des principes humanitaires les plus élémentaires. Tels sont les faits, une partie seulement des faits en ce

qui concerne cet Israël si ardent à réclamer la paix. Israël a tendu une main pacifique, mais c'est une main qui est rouge du sang des innocents, c'est une main qui a déraciné de sa terre un peuple entier. Ce n'est pas la paix. C'est une capitulation devant l'agresseur. Le peuple de Palestine préférerait mourir plutôt que de renoncer à ses foyers et à sa patrie.

157. Il a été proposé au président Nasser et à d'autres dirigeants arabes de rencontrer M. Ben Gourion pour faire la paix. Quelle absurdité! Quelle ironie du sort! Quel affront à la paix! Quelle parodie de justice que d'avancer semblable proposition, semblable hérésie, dirai-je!

158. Par contraste, la représentante d'Israël a parlé de la proposition de rencontre entre les présidents Eisenhower et Khrouchtchev. Cette comparaison est un blasphème. Les deux grands hommes ont refusé cette rencontre. Khrouchtchev a demandé des excuses et Eisenhower a insisté sur la mise en liberté des deux aviateurs américains. Dans notre cas, on ne saurait apporter remède aux méfaits israéliens par une excuse. Et les droits de tout le peuple de Palestine ne peuvent se comparer à la liberté de deux aviateurs. Néanmoins les deux grands dirigeants ont refusé de se rencontrer.

159. Mais, en l'occurrence, le problème est plus grave encore. Le désaccord entre MM. Eisenhower et Khrouchtchev, si sérieux qu'il soit, n'a pas trait à la perte d'une patrie. Si l'Union soviétique avait occupé l'Etat de New York, M. Eisenhower serait le dernier homme sur la terre à accepter de rencontrer M. Khrouchtchev. Et, si les Etats-Unis avaient occupé l'Ukraine, M. Khrouchtchev serait le dernier homme sur la terre à accepter de rencontrer M. Eisenhower.

160. Dans l'affaire, le président Nasser est à la fois notre Eisenhower et notre Khrouchtchev, et il en va de même pour tous les dirigeants arabes. Jamais ils ne rencontreront Ben Gourion et jamais un dirigeant arabe ne songera à rencontrer Israël, que ce soit maintenant ou n'importe quand dans l'avenir. Que l'on sache bien que le rôle du président Nasser n'est pas d'abandonner la patrie arabe. Le président Nasser défend une cause grande et noble, de même que les autres dirigeants arabes. Il s'efforce d'émanciper, de libérer la patrie arabe, et non pas de la livrer à l'impérialisme ou au sionisme, ou à leurs suppôts.

161. Je ne voudrais cependant pas laisser l'Assemblée sur une impression de désespoir et d'amertume. La paix est notre but — notre but le plus cher et le plus sacré — car cette terre est à nous et non à eux. L'enfant de Salomon est à nous, et non à eux.

162. La paix dans la Terre sainte peut être établie. D'autres pays et d'autres peuples ont connu la paix. Et c'est seulement par la même voie et par les mêmes moyens que la paix peut être apportée à la Palestine. L'Inde et le Pakistan ont trouvé la paix après le départ des impérialistes. Il en fut de même en Indonésie. Il en fut de même en Afrique. Au Ghana et en Guinée, le peuple s'est libéré sur son propre territoire, l'impérialisme a été balayé et la paix règne.

163. Pour Israël, il en va de même. A l'heure actuelle, des milliers de Juifs demandent à cor et à cri à échapper à cette tyrannie et à cette misère que l'on appelle Israël, pour peu qu'on leur accorde un visa de sortie. Si Israël conteste cette affirmation, je demande ici qu'une commission des Nations Unies soit créée qui se rendra immédiatement en Israël et y

<sup>4/</sup> Voir S/4268.

fera une enquête sur les aspirations des Juifs, et je mets Israël au défi d'accepter ce référendum.

164. C'est là le véritable problème de la paix. Lorsque les Juifs étrangers pourront quitter le pays, la situation redeviendra normale. Il n'y aura plus en Palestine que les habitants légitimes — les musulmans, les chrétiens et les juifs tous frères. Ils constitueront leur Etat indépendant. Ils seront admis à l'ONU, et leur délégation, composée de musulmans, de chrétiens et de juifs, occupera la place à laquelle elle a droit ici.

165. C'est ainsi que la paix pourra être établie dans la terre de la paix et c'est ce que nous nous efforçons d'accomplir. Que Dieu nous y aide!

166. Le PRESIDENT (traduit du russe): La parole est au représentant d'Israël pour exercer son droit de réponse.

167. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Ma délégation n'a pas l'intention de répondre au représentant de l'Arabie Saoudite. Nous avons entendu ces harangues depuis des années, nous y sommes habitués, et je pense que nous pouvons nous permettre de les traiter par le mépris.

168. J'ai demandé la parole à une seule fin: dire notre dégoût à l'idée que l'on pourra trouver dans les procès-verbaux de l'Assemblée une comparaison faite entre un peuple quel qu'il soit, le mien ou un autre, et les nazis.

*La séance est levée à 13 h 15.*